



## Conditions générales de vente de Wood-Lo

### Acceptation de nos conditions :

Nos conditions générales de vente sont réputées admises par nos clients.

### Commande :

Toute commande pour être validée doit donner lieu au versement d'un acompte de 50% du montant TVAC de celle-ci comme garantie financière, frais de port inclus et ce dans les dix jours suivant l'offre.

Toute annulation de la commande après le paiement de l'acompte entraîne la perte de l'acompte.

Tout changement de commande après le paiement de l'acompte entraînera des coûts supplémentaires liés aux modifications de celle-ci.

### Conditions de règlements :

La fabrication de votre commande ne sera pas produite avant l'acompte de 50% de la facture TVAC. Le délai commence en date du versement de celui-ci.

Les versements se feront uniquement par versements bancaires. L'acquéreur veillera à payer les factures de Wood-Lo dans les dix jours ouvrables de leurs émissions. Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard de 7% l'an et d'une clause pénale de 10%.

La marchandise sera vérifiée à la livraison. En cas de pièces abimées Wood-Lo fera le nécessaire dans les plus brefs délais afin de les remplacer pour autant que cela ait été stipulé au transporteur à la réception. Le solde sera réglé avant la marchandise livrée et vérifiée. En cas de non-paiement du solde à la livraison, Wood-Lo se réserve le droit de reprendre la marchandise et ne restituera pas les premiers acomptes versés.

### Délai et livraison :

Les délais standards de livraison sont de 6 à 8 semaines. Un retard de livraison ne peut en aucun cas donner lieu à une annulation de commande, ni à une quelconque remise, et à aucun dommages et intérêts.

La livraison s'effectue au rez-de-chaussée avec un seul chauffeur, prévoir du personnel pour décharger. La marchandise sera vérifiée à la livraison.

### Réclamations :

Le client doit contrôler les meubles à la livraison. Tout retour non validé par Wood-Lo sera refusé et ne pourra retarder ou annuler le paiement de la facture à l'échéance convenue. Des réclamations fondées sur des marchandises défectueuses ne pourront donner droit qu'à leur remplacement sans autre obligation à la charge de Wood-Lo.

### Garantie :

Wood-Lo garantit que les produits seront de bonnes qualités.

La garantie ne couvre pas les réactions naturelles du bois. Le bois étant une matière vivante qui continue à bouger. La garantie ne couvre pas les modifications structurelles apportées par l'acquéreur sans l'accord préalable de Wood-Lo.

Le chêne certifié PEFC et les bois massifs, ont été sélectionnés par Wood-Lo pour concevoir ses tables et ses projets sur-mesure. Cependant, certaines imperfections (variations de grain, de texture, de couleurs, de nœuds) peuvent apparaître et contribuer au charme des réalisations de Wood-Lo et ne peuvent être considérées comme des défauts.

Droit applicable et juridiction compétente. Le présent bon de commande-vente et ses suites sont régis par le droit Belge. Il est formellement convenu que les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents pour connaître des litiges qui pourraient naître entre les parties en raison de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat de commande.

---

### Wood-Lo :

Laurence le Maire – info@wood-lo.com – 0478.73.50.38

Avenue de Woluwe Saint-Lambert 9 bte 4 – 1200 Bruxelles

TVA – BE-0500.922.153